

DELIBERATION CFVU-088-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;

Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 23 octobre 2024

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 30 septembre 2024

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire réunie le 04 novembre 2024 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la CFVU du 30 septembre 2024 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

Françoise GROLLEAU

Présidente de l'Université d'Angers

Signé le 28 novembre 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de la Présidente de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 29/11/2024

Ua

PROCÈS- VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire
du 30 septembre 2024

UA

Ua

UA

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 30 septembre 2024 à 14h40, sous la présidence de Madame GROLLEAU. Cette réunion s'est tenue en présentiel, en salle du Conseil de la Présidence.

GROLLEAU Françoise	Présente
MATHIEU Isabelle	Présente
BAGLIN Isabelle	Présente
BARBAUD Ilyas	Présent
BLATTEYRON Clara	Excusée, a donné procuration à Monsieur BARBAUD
CAILLET Johann	Présent
CAMAZON-SIONNIERE Sean	Absent
CHEVALLIER Elisa	Présente
CHIRON-BROCHARD Clara	Présente
CLEMENT Alain	Présent
EVEILLARD Matthieu	Excusé, a donné procuration à Madame MATHIEU
FLACHAIRE Nathan	Présent
FLORIN Eloi	Absent
GINDRE Denis	Excusé, a donné procuration à Madame LANGLOIS
GRIMAUULT Virginie	Présente
HOCQUET Anne-Sophie	Présente
LANGLOIS Laetitia	Présente
LAPLANCHE Jean-François	Excusé, a donné procuration à Madame GROLLEAU
LE CORRE Jeanne	Absente
LE GALL Philippe	Excusé
LEBDAI Souhil	Présent
LEDUC Nathalie	Excusée, a donné procuration à Madame HOCQUET
LEVEQUE Arthur	Excusé, a donné procuration à Madame CHEVALLIER, puis présent à partir de 15h30
LEVY Léonie	Excusée, a donné procuration à Monsieur MAHLOUL
MAHLOUL Madris	Présent
MATHEUS Guillaume	Présent
MAUREL Christophe	Excusé, a donné procuration à Madame MATHIEU
MEYNARD Cécile	Présente
MOREAU Cécile	Excusée
PELOILLE Manuelle	Présente
PENCHAUD Anne-Laurence	Excusée, a donné procuration à Madame LANGLOIS
PERROCHEAU Pierre-Jean	Présent
PHILIPPS Margot	Absente
PICHARD François-Loïc	Présent
RICHARD Marie	Présente

RINGLER Solène	Excusée, a donné procuration à Monsieur CLEMENT
RONDEAU Anna	Absente
TRAVIER Sandrine	Présente
VALENTIN Aurélien	Excusé, a donné procuration à Monsieur BARBAUD
WALSH DE SERRANT Jacques-Antoine	Absent

Membre de droit présent :

VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres invités par la Présidente présents :

AUTRET Erwan, Chargé de mission EU Green
 BONNEFOY Olivier, Directeur adjoint de la DEVEC
 BOUSSEAU Frédéric, Directeur adjoint de l'IUT
 BOUVIER Lydie, Vice-présidente Formation professionnelle et développement de l'alternance
 BORDET Laurent, Vice-président Vie des campus
 CHARDONNET Aurore, Sage-femme enseignante et responsable de la promotion L2
 DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté Droit, Economie et Gestion
 FLEURANT Cyril, Directeur du SUIO-IP
 GUILLAUD Céline, Directrice par intérim de l'école de sage-femme
 HARTHEISER Florence, Directrice du SSU
 KEMPF Joanna, Responsable du budget participatif
 PASSIRANI Catherine, Vice-présidente International et égalité
 RAVAIN Emmanuelle, Directrice des enseignements, de la vie étudiante et des campus
 REY Anne, Assesseure à la pédagogie de l'ESTHUA
 ROSSARD Yolande, Sage-femme enseignante en M1
 VIAULT Guillaume, Direction PASS

Secrétariat de séance :

Service des affaires institutionnelles – DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1-1 Parcoursup.....	1
1-2 Mon Master	1
1-3 Recours gracieux	1
1-4 Informations sur la rentrée	2
1-5 Élections aux commissions permanentes et conseils de gestion des services communs	3
2. Approbation des procès-verbaux	4
2-1 Procès-verbal de la CFVU du 21 mai 2024.....	4
2-2 Procès-verbal de la CFVU du 08 juillet 2024	4
3. Vie universitaire	4
3-1 Actualités EU Green	4
3-2 Règlement du budget participatif à destination des étudiant.es pour l'année universitaire 2024-2025	5
3-3 Bilan Les petits débrouillards	7
4. Perspectives et moyens	8
4-1 Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance – volet Formation.....	8
5. Enseignement et conventions	10
5-1 Accréditation de l'École de sage-femme – Faculté de Santé	10
5-2 Modification des MCC	11
5-3 Conventions	17
6. Questions diverses	20
7. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 30 septembre 2024	21

1. Informations

1-1 Parcoursup

Madame MATHIEU effectue un focus sur les formations qui n'ont pas pu accueillir tous les lycéens. C'est le cas en L1 Psychologie (462), L1 Psychologie – LAS (154), L1 Droit (198), L1 Droit – LAS (19), PluriPASS (61), L1 Tourisme (31) et L1 Portail SVTC – LAS (26). Elle comptabilise 28 formations ouvertes en phase complémentaire sur les 58 proposées. Les rapports publics devront être remontés pour le 14 octobre 2024 sur Parcoursup. L'objectif est de faire en sorte que ces rapports soient précis et lisibles dans les informations transmises. La rubrique Conseil du rapport sera reprise sur la fiche info 2025 (la rédaction doit être synthétique et adaptée pour être comprise par les candidats et familles). Madame MATHIEU ajoute que la nouvelle campagne Parcoursup ouvrira en décembre prochain avec le vote en CFVU des capacités d'accueil pour l'année 2025-2026, et elle a déjà annoncé qu'il faudrait rediscuter de ces capacités d'accueil au sein des composantes.

1-2 Mon Master

Madame MATHIEU indique que la campagne s'est achevée le 15 septembre 2024. Elle évoque notamment le M1 Biologie, écologie, évolution (GBSE) qui était particulièrement en tension avec 51 candidats sur liste d'attente. Il faut savoir que 17 masters ont été proposés aux étudiants en procédure complémentaire.

Madame HOCQUET a quelques interrogations sur le nombre de formations ayant épuisé les listes de candidats classés, de l'ordre de 36 sur 70 en 2024 (contre 45 sur 69 en 2023). Elle comprend que toutes les autres formations n'ont pas épuisé leur liste de candidats classés et que les capacités d'accueil n'ont pas été atteintes. Elle souhaite aussi connaître les secteurs concernés.

Madame MATHIEU détaille les secteurs concernés : Master Littérature, Langue, Patrimoine et Civilisation, deux parcours en biologie-santé, deux parcours en chimie, deux parcours en économie appliquée, mention finances, Master Gestion, Territoires et Développement local, Master Intervention et Développement local, Master Business Développement Trilingue à l'international, Master Management et commerce international, Master Marketing Vente, deux parcours en mathématiques, Master Physique appliquée et ingénierie physique et Master monde russe à l'ESTHUA. Elle observe que toutes les disciplines et composantes sont concernées et confirme que certaines capacités d'accueil ne semblent pas en adéquation avec le marché.

1-3 Recours gracieux

Madame MATHIEU comptabilise 1 106 saisines auprès du recteur et 200 pour des étudiants issus de l'Académie. 6 propositions favorables ont été retenues pour l'Université d'Angers. Au 13 septembre 2024, 40 étudiants de l'Université d'Angers étaient encore sans proposition d'admission et avaient saisi le recteur. Par ailleurs, elle recense 114 recours auprès de la présidente dont 82 concernent l'admission en master. Les étudiants veulent comprendre pourquoi ils n'ont pas été admis dans la plupart des cas.

1-4 Informations sur la rentrée

Madame MATHIEU comptabilise 6 048 inscrits en L1, BUT, DEUST et cycle prépa (+ 55), 1 932 inscrits en M1 (+ 183) et 20 198 inscrits à l'Université d'Angers (+ 374).

Madame RAVAIN effectue un point d'information sur le guichet info-campus qui existe depuis plusieurs années. Celui-ci est animé par 25 ambassadeurs qui sont formés, de la L1 au M2, et des villages partenaires ont été installés dont 3 à Saint-Serge et 2 à Belle-Beille. Ce guichet organise une distribution de sacs de bienvenue pour les nouveaux étudiants et dispense des informations sur la vie pratique à l'Université et à Angers. De nombreux partenaires viennent à la rencontre des étudiants, à savoir le CROUS, la Ville d'Angers, VéloCité, Irigo, la SNCF, Angers Loire Métropole (ALM), Nightline, ADIL49, le Réseau ALEOP et les services de l'Université. Elle indique que trois visites de centre-ville ont été proposées aux étudiants afin qu'ils découvrent la vie à Angers, ainsi qu'une nocturne dédiée à l'international avec 120 étudiants présents. Par ailleurs, 305 étudiants ont bénéficié du dispositif de la Boîte à Partage qui est un dispositif qui permet aux étudiants qui s'installent de récupérer des objets de la vie quotidienne laissés par les étudiants qui ont quitté Angers.

Monsieur BORDET souligne que les partenaires ont véritablement été impliqués dans la rentrée, et en particulier Irigo qui a proposé des cartes de transports et apporté des renseignements sur la tarification étudiante.

Madame HOCQUET rappelle que le campus de Cholet a accueilli un nouveau bâtiment lors de la rentrée. Le hall de ce bâtiment a été équipé grâce à des fonds CVEC et la salle conviviale a été complètement réaménagée. On y trouve principalement des salles de cours aux capacités modestes et des salles de travaux collectifs pour répondre aux besoins des étudiants.

Monsieur VERON revient sur l'organisation du Campus Day dont le périmètre a été revu en raison des travaux qui se déroulent actuellement sur le site de Belle-Beille. Il semble que le Campus Day a été énormément apprécié par les étudiants. 7 000 personnes auraient participé à cet événement. Il remercie l'ensemble des associations étudiantes qui se sont investies, et les 118 partenaires mobilisés. Il n'oublie pas de remercier les 150 personnels de l'Université qui se sont impliqués tout au long de la journée. Il faut aussi souligner que 150 étudiants de Cholet et 100 étudiants de Saumur se sont déplacés pour assister à cet événement.

Monsieur BARBAUD pense qu'il faudrait travailler sur le déplacement des étudiants des sites délocalisés lors de la prochaine édition, notamment ceux provenant des Sables d'Olonne.

Monsieur BORDET rappelle que le Campus Day est à la base une initiative étudiante qui s'est transformée en un énorme événement en termes de logistique et de sécurité. Le lieu choisi semblait adéquat et il est fort probable qu'il ait lieu au même endroit l'année prochaine.

Madame MATHIEU évoque aussi un problème d'accessibilité au site.

Madame HARTHEISER signale qu'une journée a été organisée aux Sables d'Olonne, ce qui a permis une présence des services communs sur ce site même s'il ne s'agit pas d'un Campus Day à proprement parler.

Madame MATHIEU revient sur la question des week-ends d'intégration qui a été abordée avec les directeurs de composante. Il faut rester vigilant sur ces soirées étant donné que quelques difficultés ont été remontées. L'objectif est de poursuivre à communiquer sur le sujet et d'avoir un cadrage très clair sur ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas.

Madame GROLLEAU informe que l'Université d'Angers a été destinataire d'une circulaire du ministère sur l'organisation de ces soirées étudiantes, suite à l'accident tragique qui a eu lieu en 2022 à l'Université de Lille dont le président se retrouve directement mis en cause. Cette circulaire a été transmise à chaque directeur de composante.

Madame HARTHEISER ajoute que de plus en plus de BDE sollicitent les services pour obtenir du matériel de prévention avant la tenue des soirées. Par ailleurs, les BDE sont vigilants sur la consommation d'alcool et les violences sexistes et sexuelles, avec la présence de référents dans les soirées. En revanche, la pression de groupe est certainement moins bien identifiée, avec une prise de conscience plus difficile.

Monsieur BORDET reconnaît qu'il existe une difficulté au niveau des déclarations de soirées. Il faut savoir qu'environ un tiers des soirées sont simplement déclarées. Par ailleurs, la Préfecture insiste sur la difficulté qu'elle rencontre à assurer la sécurité lors des soirées étudiantes qui débutent le mardi et se terminent le jeudi, avec une mobilisation des forces de l'ordre complexe. Monsieur BORDET appelle de ses vœux que la conférence de la vie nocturne de la ville d'Angers associe les établissements pour travailler ensemble, et que tous les établissements soient signataires de la charte de la vie nocturne.

Madame HARTHEISER signale qu'il existe un nouveau goodies qui correspond à un test de boisson pour vérifier le contenant du verre, et notamment la possible présence de GHB.

Madame RICHARD souligne que la valise de prévention aide énormément les BDE. Les associations préfèrent aussi organiser leurs soirées les mardi, mercredi et jeudi en raison de la possibilité de rentrer via le bus de nuit.

1-5 Élections aux commissions permanentes et conseils de gestion des services communs

Madame MATHIEU présente ce point (*cf. diaporama de séance*) et détaille les postes à pourvoir :

- SUIO-IP : 2 enseignants-chercheurs CFVU, 1 BIATSS CFVU
- UA Culture : 4 enseignants-chercheurs UA, 4 étudiants UA
- Commission des relations internationales : 1 enseignant-chercheur CFVU, 1 BIATSS UA
- CVEt : 1 enseignant-chercheur CFVU
- Commission césure : 1 BIATSS CFVU, 1 étudiant CFVU
- Commission du patrimoine immobilier : 6 enseignants-chercheurs des trois sites angevins
- Cellule VDH : 1 doctorante UA

2. Approbation des procès-verbaux

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 21 mai 2024

Madame MATHIEU présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Le procès-verbal de la CFVU du 21 mai 2024 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 31 voix pour et 1 abstention.

2-2 Procès-verbal de la CFVU du 08 juillet 2024

Madame MATHIEU présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Le procès-verbal de la CFVU du 08 juillet 2024 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

3. Vie universitaire

3-1 Actualités EU Green

Madame PASSIRANI rappelle que l'Alliance européenne EU Green est composée de 9 universités européennes de taille moyenne dont l'Université d'Angers. La thématique de cette alliance est la soutenabilité, l'enseignement inclusif et l'environnement. Chaque université est leader d'un groupe de travail et coleader d'un second. L'Université d'Angers pilote le groupe de travail sur la recherche et copilote le groupe de travail sur le campus durable et sain. Il s'agit aujourd'hui d'inscrire des forces sur le groupe de travail formation et le groupe de travail recherche qui sont les deux piliers de l'Université.

Monsieur AUTRET présente le work-package 2 qui comprend 4 sous-groupes de travail :

- PPDP Team : développement professionnel des personnels de l'Université dans les domaines de la soutenabilité
- Degree programmes team : création ou redesign de formations en commun avec des partenaires de l'Alliance
- Short study programmes team : formations hybrides en partie en présentiel dans une ou plusieurs des universités impliquées et en partie en distanciel
- Improving curricular units team : alignement des sujets au cœur de l'Alliance c'est-à-dire la soutenabilité et le plurilinguisme

Il faut savoir que 12 BIP ont été sélectionnés fin 2023 dont 8 auxquels l'Université d'Angers participe. Un nouveau dépôt de projet est en préparation, avec une date limite fixée au 31 octobre 2024. Il faut au minimum trois universités de l'Alliance pour déposer un BIP EU Green. Par ailleurs, 8 propositions de formations communes ont été déposées en juin dernier et 3 masters ont été sélectionnés dont 2 dans lesquels l'Université d'Angers est impliquée (Master's degree in Sciences and technologies for the Ecological transition of Agricultural and urban ecosystems (INHERITANCE) ; Master's Degree in Sustainability, Innovation, Entrepreneurship in Intelligent Rural Territories). Un nouvel appel à projet de construction de formations communes aura lieu en 2025. Enfin, Monsieur AUTRET évoque

la mise en place d'une mineure commune en développement durable qui serait proposée sur les trois années de licence, pour un total de 30 ECTS qui viendraient en supplément.

Dans le cadre du développement professionnel, les différentes universités de l'Alliance proposent des masterclasses. La première aura lieu en octobre et se concentrera sur l'utilisation de l'anglais comme moyen de formation. La seconde, toujours en octobre, portera sur l'éducation à la soutenabilité, et la troisième, organisée en novembre, aura comme thème l'évaluation. Monsieur AUTRET annonce que 5 personnels de l'Université d'Angers vont se rendre à Galway en Irlande entre le 15 et le 17 octobre prochain pour suivre une academic retreat dont l'objectif est de proposer aux personnels une certification en soutenabilité, ce qui leur permettra de faire de la formation sur ces sujets à destination de leurs collègues et des étudiants. Enfin, la staff week du work-package 2 sera organisée du 2 au 4 juin 2024 sur le campus Santé. Il s'agit d'un moment de travail commun qui réunit les 9 universités de l'Alliance pour évoquer l'état de l'art de la formation, les évolutions futures et des exemples de mises en place pédagogiques dans les domaines de la soutenabilité et de la responsabilité sociale.

Madame PASSIRANI précise que l'ensemble des projets sont reliés d'une manière ou d'une autre aux 17 objectifs de développement durable. Elle signale que toute la communauté universitaire peut participer à ces événements et y contribuer.

Madame HARTHEISER s'interroge sur des possibilités d'échanges entre services communs.

Madame PASSIRANI répond que des personnels BIATSS des services communs peuvent se déplacer lors des staff weeks pour échanger. Il est également possible de discuter en ligne.

Madame GROLLEAU ajoute que les BIP sont des programmes adaptés aux besoins des partenaires qui sont entièrement financés par la Commission européenne. Elle rappelle qu'il existe 63 alliances européennes et souligne que chaque alliance a sa propre spécificité. Cet objet est assez expérimental et toutes les idées sont les bienvenues.

3-2 Règlement du budget participatif à destination des étudiant.es pour l'année universitaire 2024-2025

Monsieur BARBAUD présente ce point (*cf. diaporama de séance*) en débutant par le calendrier. Les projets pourront être déposés en novembre et décembre 2024. Ceux-ci seront analysés par un comité d'évaluation lors du premier trimestre 2024, avant la mise en place d'une phase de vote sur la plateforme participative. L'annonce des lauréats aura lieu avant les vacances de Pâques et les projets seront mis en œuvre au cours de l'année universitaire suivante. En termes de budget, 50 000 € seront mis à destination des étudiants pour cette édition dont 40 000 € provenant des fonds CVEC et 10 000 € provenant de financements EU Green. Un projet au minimum sera sélectionné par campus et une attention particulière sera portée aux campus délocalisés.

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale (DD&RS), l'Université d'Angers encourage des projets qui s'inscrivent dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) : impact environnemental

positif (réduction de l’empreinte écologique, gestion des ressources naturelles...) ; responsabilité sociétale (égalité des chances, inclusion...). Les projets devront bénéficier au plus grand nombre d’étudiants et ne devront pas excéder 25 000 €.

En termes d’encadrement des projets, seront exclus :

- Les projets avec des frais de fonctionnement récurrents ou d’entretien trop importants
- Les projets en contradiction ou redondants avec des projets similaires menés / prévus
- L’acquisition de biens immobiliers
- Les projets se substituant aux devoirs de l’Université concernant les conditions d’études
- Les projets contraires à la politique de développement durable de l’Université
- Les projets contraires à la politique d’inclusion de l’Université dont l’objet n’est pas éligible à un financement CVEC
- Les projets dont le coût de réalisation serait estimé important au regard du nombre d’étudiants concernés

L’appel à projet est ouvert exclusivement aux étudiants de l’Université d’Angers inscrits en 2024/2025 (ayant une adresse mail @etud.univ-angers.fr). Les projets sont déposés à titre individuel et un porteur de projet est identifié en son nom via la plateforme participative. Il y a la possibilité de déposer plusieurs projets. Les projets peuvent concerner l’université dans son ensemble, ou un site en particulier.

Le comité d’évaluation a pour mission de vérifier la conformité au regard des seuls critères d’éligibilité ainsi que de la faisabilité technique, juridique et financière. Il est composé du VP Vie étudiante et des campus, du VP Étudiants, du DGS, de la chargée de mission égalité et de représentants de différents services (DEVEC / DDN / DPIL / DPS / DCOM / EU Green / DAGJI...). Il y a la possibilité d’inviter toute personne dont les compétences sont en mesure d’éclairer l’étude des projets.

Les projets lauréats doivent idéalement être réalisés dans un délai maximal de deux ans. Le calendrier de réalisation est défini par les services, en fonction du plan de charge. L’Université associe dans la mesure du possible les étudiants à l’origine du projet à cette phase de réalisation. Un suivi de l’avancée des projets sera fait sur la plateforme participative (en cours d’étude technique, en cours de réalisation, réalisé).

La DEVEC était présente lors des réunions de rentrée à Cholet, aux Sables d’Olonne et à Saumur pour présenter le budget participatif. Une information a été donnée lors de la formation des ambassadeurs InfoCampus et une présentation est prévue lors de la réunion de rentrée des associations. L’Université s’engage à accompagner les étudiants dans la construction de leurs propositions. Pour cela, elle se tient à la disposition des étudiants pour répondre à leurs questions concernant le règlement et les critères d’éligibilité et organiser des ateliers collectifs pour favoriser l’émergence de projets.

Madame HOCQUET pense qu’il faudrait donner des exemples concrets, issus d’autres universités qui ont mis en place un budget participatif par exemple, pour que les étudiants comprennent mieux ce qu’on attend d’eux.

Madame KEMPF explique que la communication officielle n'a pas encore été lancée et retient cette idée de communiquer sur les projets existants.

Monsieur LEVEQUE a consulté le dispositif de budget participatif de l'Université Rennes 2. Un point qu'on retrouve dans son dispositif a trait aux projets en lien direct avec les missions de l'Université. Un des projets adoptés concerne par exemple la mise en place de prises électriques dans les amphithéâtres.

Monsieur BARBAUD indique que les projets qui sont du ressort de l'Université pourront remonter à la gouvernance même si le comité d'évaluation les exclut.

Madame KEMPF ajoute que les justifications de refus seront communiquées.

Monsieur BORDET rappelle que ce budget provient en grande partie de fonds CVEC et il est quelque peu complexe de financer des prises électriques à partir de cette enveloppe. Par ailleurs, ce budget participatif s'inscrit dans le schéma directeur de la vie étudiante et de campus qui a été voté il y a 18 mois et qui met en exergue plusieurs éléments sur la relation aux étudiants et notamment l'approche aux usagers. Les actions qui se trouvent dans le schéma directeur sont issues d'une consultation auprès des étudiants, qui sera renouvelée tous les deux ans. Ces éléments qui concernent le quotidien des étudiants, comme les prises électriques, apparaissent donc dans d'autres enquêtes.

Monsieur PICHARD espère que ce budget participatif fera date à l'instar du Campus Day. Certains projets pourraient ne pas être financés ou faire appel à des financements extérieurs. Il suggère notamment de solliciter les fondations qui pourraient apporter des compléments de financement sur certains projets.

Monsieur BORDET reconnaît qu'un axe spécifique de la Fondation de l'Université d'Angers porte sur la solidarité, le bien-être et la réussite étudiante. La déléguée de la Fondation est informée du lancement du budget participatif et de la possibilité d'apporter des compléments. Il pense notamment à des financements permettant d'assurer la pérennité d'un projet.

Monsieur FLACHAIRE souhaite savoir ce qui se passerait si le dernier projet retenu ne rentrerait pas dans l'enveloppe des 50 000 €. Il ne faudrait pas que ce dernier projet fasse l'effort de trouver des partenaires alors que cela ne serait pas le cas pour les autres projets mieux classés.

Monsieur BARBAUD estime que l'établissement essaiera de trouver des solutions pour financer le dernier projet retenu en cas de dépassement de l'enveloppe totale.

Le règlement du budget participatif à destination des étudiants.es pour l'année universitaire 2024-2025 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 2 abstentions.

3-3 Bilan Les petits débrouillards

Le point est reporté à la CFVU du 04 novembre 2024.

4. Prospectives et moyens

4-1 Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance – volet Formation

Madame MATHIEU rappelle qu'elle avait effectué une présentation du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) lors de la CFVU de juillet 2024, et elle s'était alors engagée à présenter ce qui avait été demandé dans le document déposé auprès du ministère.

Madame GROLLEAU ajoute que le COMP est le nouvel outil de financement du ministère de tutelle pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. L'Université d'Angers se situe dans la troisième vague des COMP, sachant qu'elle a bénéficié des dialogues de performance lors des deux dernières années. Une rencontre avec la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) est planifiée au 18 octobre pour recueillir l'avis de la DGESIP, de la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) et de la rectrice sur le COMP de l'établissement. Des actions doivent être élaborées à hauteur de 0,8 % de la subvention pour charge de service public (SCSP), soit 1,1 M€ par an pendant trois ans. Pour information, le dialogue de performance permettait simplement de prétendre à 0,4 % de la SCSP. Le COMP doit répondre à quatre politiques publiques, à savoir le pilotage de l'offre de formation, le pilotage de la stratégie recherche, la transition écologique et le développement soutenable et le bien-être étudiant. Il faudrait définir des indicateurs et atteindre les objectifs attendus. Par ailleurs, les deux priorités supplémentaires sont la gestion et le pilotage de l'établissement, et un enjeu stratégique particulier (ex : politique de recrutement). Il s'agit aujourd'hui de présenter les objectifs 1 (pilotage de l'offre de formation, avec 28 % du financement total demandé) et 4 (le bien-être étudiant, avec 6 % du financement total demandé).

Madame MATHIEU liste les demandes remontées au titre de l'objectif 1, à savoir renforcer le pilotage de l'offre de formation :

- Formation Professionnelle : 1 IGE un chargé de mission pour déployer la formation professionnelle et 1 ASI assistant de gestion des formations (75 000 €). Le but est de mettre en valeur la visibilité de l'Université d'Angers par rapport à la formation professionnelle.
- Fonctionnement en soutien de notre politique en matière d'égalité : mise en place d'outils pédagogiques et de communication ainsi qu'à la formation des personnels et usagers (10 000 €).
- 1 IGE pour l'accompagnement des équipes pédagogiques sur l'Approche par compétences – APC (40 000 €)
- Primes et vacations pour les collègues investis dans le travail de cadrage de la prochaine offre de formation (20 000 €)
- Contrats étudiants (150 000 €) : priorité n°1
- 1 IGE ou TECH pour le déploiement de COF Amétys en renfort dans les composantes (40 000 €) + 10 000 € de maintenance

Madame GROLLEAU précise qu'il est important que l'Université développe la formation professionnelle étant donné qu'elle permet d'alimenter les ressources propres de l'établissement. Concernant le cadrage de la nouvelle offre de formation, elle informe que le ministère attend qu'on lui indique les formations sur lesquelles l'établissement souhaite travailler (ouverture, fermeture, transformation).

Madame MATHIEU détaille ensuite les deux demandes formulées au titre de l'objectif 4, à savoir le bien-être des étudiants :

- 1 IGE pour l'observatoire de la vie étudiante (40 000 €)
- 1 ASI (35 000 €) pour consolider la mission citoyenneté et animer le lieu de vie sur le site de Belle-Beille dont l'ouverture est prévue pour le début de l'année 2026

Madame GROLLEAU rappelle que certaines actions relèvent d'engagements qui avaient été pris dans le contrat de site qui a déjà été voté par le Conseil d'administration. Elle pense notamment au déploiement de COF Amétys.

Monsieur VERON indique que l'observatoire de la vie étudiante travaille sur la donnée. La première enquête sur les conditions de vie étudiante, en lien avec le schéma directeur, avait été formalisée avec la direction de la vie des campus. Il s'agit maintenant de profiter des travaux de la recherche, ce qui permettra de disposer de données plus fines et plus nombreuses. Par ailleurs, le tiers-lieu de vie étudiant permettra de réfléchir sur la notion de citoyenneté et de mettre en place de larges débats entre étudiants sur des faits de société.

Monsieur LEVEQUE souhaite savoir si la gouvernance estime que l'Université d'Angers va effectivement percevoir ces financements de la part du ministère. Il s'interroge également sur les relations avec le ministère dans les années à venir suite au changement de ministre.

Madame GROLLEAU explique que la DGESIP fera un premier retour sur ces propositions lors de la réunion du 18 octobre, et des réajustements sont tout à fait possibles. Les financements seront ensuite versés dès l'année 2025 puis les deux années suivantes. Elle a pu rencontrer le nouveau directeur de la DGESIP il y a quinze jours qui lui a fait part de son optimisme pour que les universités concernées par la troisième vague des COMP bénéficient de 0,8 % de leur SCSP, voire un peu au-delà. La problématique se pose davantage sur l'augmentation de la SCSP. En tout état de cause, la situation reste compliquée. Elle ne souhaite pas non plus entrer en conflit avec le nouveau ministre et c'est ce qu'elle a exprimé lorsqu'elle a rencontré le nouveau directeur de la DGESIP. Il faudra aussi écouter la déclaration de politique générale du premier ministre pour savoir quelle place il souhaite réserver à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Madame MATHIEU assure que la gouvernance ira défendre les besoins de formation, de recherche et de vie de l'établissement auprès du ministère.

Monsieur FLACHAIRE aimerait savoir si le montant pour les contrats étudiants pourrait aller au-delà des 150 000 €.

Madame MATHIEU explique qu'il s'agit de rémunérer ce dont l'Université d'Angers a besoin. Elle estime que la somme de 150 000 € va permettre à l'établissement d'honorer ses engagements.

Madame TRAVIER ajoute que le tutorat prend de l'ampleur au fur et à mesure des années dans les composantes. Le nombre d'heures de tutorat financées et le nombre de contrats augmentent année après année, ce qu'il faut saluer.

Madame MATHIEU pense qu'il faut avoir une vision globale de ce qui est fait dans chacune des composantes pour pouvoir accompagner au mieux les étudiants selon leurs besoins. Les formules sont ainsi variées entre les différentes composantes et ont fait l'objet de discussions.

Madame GROLLEAU insiste aussi sur la notion de réussite étudiante, et estime que la somme de 150 000 € pour les contrats étudiants est déjà relativement conséquente.

5. Enseignement et conventions

5-1 Accréditation de l'École de sage-femme – Faculté de Santé

Madame GUILLAUD, directrice par intérim de l'école de sage-femme, **Madame CHARDONNET**, sage-femme enseignante et responsable de la promotion L2, et **Madame ROSSARD**, sage-femme enseignante en M1, présentent ce point (*cf. diaporama de séance*). Madame CHARDONNET indique que la maquette de formation des étudiants en maïeutique est modifiée puisque la formation initiale des sage-femmes qui avait lieu jusqu'à présent sur un cursus en 5 ans bascule sur un cursus en 6 ans suite à l'arrêté du 3 juillet 2024. Il est question de créer un 3^{ème} cycle dans la discipline de maïeutique et d'obtenir un doctorat en maïeutique pour les futures sage-femmes formées. La première promotion qui fonctionnera selon cette réforme est reçue cette année en L2. Il est demandé de mettre en place cette réforme dans le cadre d'une APC. Un référentiel professionnel reprend l'ensemble des situations cliniques habituelles du métier de sage-femme et des compétences ont été définies (prénatal, accouchement, postnatal, gynécologie, recherche, savoir agir en tant que professionnel de santé).

Madame GUILLAUD précise que la modification consiste à reprendre les UE qui étaient précédemment dans les différentes années de licence et de les réorienter avec le guidage du texte sous forme de compétences, en suivant les différents domaines. Une partie porte sur des parcours personnalisés.

Madame CHARDONNET présente la maquette de la deuxième année de licence. L'une des particularités est qu'on aura différents domaines de compétences. La valorisation des apprentissages cliniques prend place au sein de chaque UE.

Madame GUILLAUD ajoute que le socle fondamental est construit de telle sorte que les compétences et les UE se voient en transversal sur les différents semestres, ce qui n'était pas forcément le cas précédemment.

Madame CHARDONNET évoque aussi une notion de continuité des UE au cours des trois années de licence. L'arrêté demande que 10 % de crédits ECTS au minimum soit réservé au parcours personnalisé en licence. Il a été fait le choix de mettre en place des UEO, avec une validation de 2 UEO sur chaque année de licence. En L2, le stage de service sanitaire est valorisé au titre du parcours personnalisé.

Madame GROLLEAU note que deux médecins apparaissent dans le dossier d'accréditation.

Madame GUILLAUD répond que ces deux médecins enseignent au sein de la formation.

Monsieur PICHARD se félicite de la création du doctorat qui est une demande des étudiants et des professionnels depuis plusieurs années. Il souhaite savoir si les anciens diplômés de master auront la possibilité de reprendre leurs études pour s'inscrire en doctorat.

Madame ROSSARD explique que les deux parcours vont être considérés de manière différente. Afin d'accéder à un doctorat, il faudra que l'étudiant réalise un parcours de master universitaire et un parcours doctoral universitaire. Les passerelles avec l'ancien parcours n'existent pas encore, et les textes pour les deuxième et troisième cycles ne sont pas encore rédigés.

Madame BOUVIER signale que ce diplôme sera reconnu nationalement, ce qui ouvrira forcément la voie à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Madame GUILLAUD reconnaît qu'il faudra se projeter assez rapidement dans une intégration universitaire complète, avec la VAE et une récupération de cursus pour les étudiants qui relèvent du statut précédent.

Madame HARTHEISER pense qu'il faudra penser aux personnels qui encadreront les futurs doctorats car la situation est déjà compliquée pour l'encadrement des masters.

L'accréditation de l'Ecole de sage-femme de la Faculté de Santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

5-2 Modification des MCC

Procédure

Madame MATHIEU souhaite discuter de la procédure de demande de modification des modalités de contrôle des connaissances (MCC) car ce travail occasionne beaucoup de travail dans les composantes. Elle manque de visibilité pour disposer d'un panorama synthétique de la transformation de l'offre de formation de chacune des composantes et de la vie des formations. Le CLM et le bureau de la CFVU ont travaillé et souhaitent proposer une nouvelle manière d'envisager ces demandes de modification des MCC avec un calendrier plus contraignant. La proposition est la suivante :

- CFVU de mars maximum : création des maquettes de formation pour n+1, modifications de maquette comportant une évolution de structure (changement semestre, création/suppression d'éléments pédagogiques, changement ECTS...), modification des volumes horaires.
- CFVU mai/juin/juillet : modifications touchant uniquement les modalités de contrôle des connaissances (modification de nature d'épreuve, de durée d'épreuve, de coefficient).
- CFVU septembre : gestion des urgences

Elle propose de faire un bilan de cette nouvelle procédure d'ici une année et d'opérer des réajustements si besoin. L'objectif est d'avoir, à un moment donné, un regard critique sur l'offre de formation de l'Université d'Angers.

Madame REY estime que la période de mars pour la création d'une nouvelle formation lui semble un peu juste par rapport à la rentrée qui suit. Par ailleurs, elle pense que cette procédure permettra de respecter davantage l'énorme travail réalisé par les collègues de la SMAF (modélisation des maquettes au sein de la DEVEC) et remercie donc le CLM et le bureau de la CFVU pour cette proposition.

Madame MATHIEU informe qu'elle a prévu de rédiger une note de cadrage « procédure » pour transmission aux composantes dans l'objectif d'une diffusion massive auprès des collègues.

Monsieur PERROCHEAU aimerait avoir des exemples de ce que pourraient être les urgences examinées en CFVU septembre.

Madame MATHIEU prend l'exemple d'un cadrage réglementaire adopté durant l'été.

Monsieur BOUSSEAU évoque aussi d'éventuelles erreurs dans les MCC qui auraient été adoptées avant l'été. Par ailleurs, il s'associe aux remarques de Madame REY concernant les agents du SMAF et pense aussi aux responsables de formation au sein des composantes qui rédigent et analysent les fiches. Il se satisfait de cette nouvelle procédure et annonce que l'IUT a décidé d'organiser ses conseils de perfectionnement plus tôt dans l'année.

ESTHUA

Les modifications de la formation suivante :

- M2 « Management sectoriel », parcours « Hôtellerie » (apprentissage) sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion

Les modifications des formations suivantes :

- L2 « Économie-Gestion », parcours « Progressif »
- L3 « Économie-Gestion », parcours « Économie Appliquée »
- L3 « Économie-Gestion », parcours « Finance Comptabilité Contrôle »
- L3 « Économie-Gestion », parcours « Marketing »
- L3 « Économie-Gestion », parcours « Ressources Humaines »
- L1-2 « Économie-Gestion »
- L1-2-3 « Droit »
- DL1 « Droit-Économie »
- DL1-2 « Mathématiques-Économie »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

IUT

Monsieur BOUSSEAU explique que les collègues ont effectué le bilan de la première promotion complète du BUT, qui a été mis en place il y a trois ans, ce qui explique le nombre important de modifications de MCC. Il ne faut pas oublier non plus que pratiquement tous les parcours de BUT proposent désormais l'alternance. Il rappelle que, selon les textes, une formation du secondaire en BUT revient à 2 000 heures + 600 heures de SAE (situation d'apprentissage et d'évaluation) et une formation du tertiaire en BUT revient à 1 800 heures + 600 heures de SAE. La première décision prise par l'IUT d'Angers a été de réduire ces heures d'au moins 10 % pour des raisons budgétaires.

Monsieur CLEMENT reconnaît que des correctifs devaient être appliqués au niveau des BUT. Les chefs de département ont la responsabilité de mettre en place les maquettes sur avis du conseil de département, en respectant le cadrage budgétaire. Dans le cadre du programme national, la règle du jeu consiste à respecter une enveloppe budgétaire à ne pas dépasser. Il assure que toutes les modifications respectent bien le budget et se font par vase communiquant.

Monsieur LEVEQUE annonce qu'il votera contre toutes ces modifications car il n'est pas possible d'accepter de diminuer de 10 % le nombre d'heures d'enseignement pour des raisons de manque de moyens.

Les modifications des formations suivantes :

- BUT1 « Gestion administrative et commerciale des organisations »
- BUT2 « Gestion administrative et commerciale des organisations », parcours Management des fonctions supports »
 - BUT2 « Gestion administrative et commerciale des organisations », parcours « Management commercial et marketing omnicanal »
 - BUT1 « Génie électrique et informatique industrielle »
 - BUT2-3 « Génie électrique et informatique industrielle », parcours « Automatismes et informatique industrielle »
 - BUT2-3 « Génie électrique et informatique industrielle », parcours « Électricité et maîtrise de l'énergie »
 - BUT2-3 « Génie électrique et informatique industrielle », parcours « Électronique et systèmes embarqués »
 - BUT1 « Génie biologique », parcours « Biologie médicale et biotechnologie »
 - BUT1-2-3 « Génie biologique », parcours « Agronomie »
 - BUT1-2-3 « Génie biologique », parcours « Sciences de l'aliment et biotechnologie »
 - BUT1 « Techniques de commercialisation »
 - BUT2-3 « Techniques de commercialisation », parcours « Marketing digital, e-business et entrepreneuriat »
 - BUT2-3 « Techniques de commercialisation », parcours « Business international : achat et vente »
 - BUT2-3 « Techniques de commercialisation », parcours « Business développement et management de la relation client »
 - BUT2-3 « Techniques de commercialisation », parcours « Stratégie de marque et événementiel »
 - BUT1 « Génie mécanique et productique »

- BUT2-3 « Génie mécanique et productique », parcours « Chargé d'affaires industrielles »
 - BUT2-3 « Génie mécanique et productique », parcours « Simulation numérique et réalité virtuelle »
 - BUT2-3 « Gestion des entreprises et des administrations », parcours « Gestion comptable fiscale et financière »
 - BUT3 « Gestion des entreprises et des administrations », parcours « Gestion, entrepreneuriat et management d'activités »
 - BUT3 « Gestion des entreprises et des administrations », parcours « Gestion, et pilotage des ressources humaines »
 - BUT3 « Gestion des entreprises et des administrations », parcours « Contrôle de gestion et pilotage de la performance »
 - LP « Productions animales », parcours « Conseils, valorisation et commercialisation des animaux d'élevage »
 - Unité d'Enseignement « DD&RS »
 - Unité d'Enseignement « Engagement »
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre.

Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

Les modifications des formations suivantes :

- L1-2-3 « Géographie et aménagement »
 - L1-2-3 « Histoire »
 - L1-2-3 « Langues Étrangères Appliquées », parcours « Anglais/Allemand »
 - L1-2-3 « Langues Étrangères Appliquées », parcours « Anglais/Espagnol »
 - L1-2-3 « Langues Étrangères Appliquées », parcours « Anglais/Italien »
 - L1 « Lettres »
 - L2-3 « Lettres », parcours « Édition-Communication »
 - L2-3 « Lettres », parcours « Humanités-Enseignement »
 - L1-2-3 « LLCER », parcours « Allemand »
 - L1-2-3 « LLCER », parcours « Anglais »
 - L1-2-3 « LLCER », parcours « Espagnol »
 - L1-2-3 « LLCER », parcours « Psychologie »
 - M1 « Langues Étrangères Appliquées », parcours « Business Development Trilingue à l'International »
 - M1 « Didactique des langues »
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

Faculté des Sciences

Monsieur LEVEQUE souhaite connaître la justification de l'instauration des notes planchers.

Madame TRAVIER explique que ces éléments se trouvaient déjà dans les maquettes mais manquaient de clarté pour les étudiants. Les notes planchers portent classiquement en master sur des notes de stage de mise en situation professionnelle.

Les modifications des formations suivantes :

- L1 « Mathématiques-Informatique »
 - L1 « Mathématiques Physique Chimie », parcours « Mathématiques »
 - L1 « Mathématiques Physique Chimie », parcours « Physique Chimie »
 - L1 « Sciences de la Vie et de la Terre Chimie »
 - L2-3 « Mathématiques »
 - L2-3 « Mathématiques appliquées »
 - L2-3 « Informatique »
 - L2 « Physique-Chimie »
 - L3 « Physique-Chimie », parcours « Chimie-Médicaments »
 - L3 « Physique-Chimie », parcours « Chimie-Environnement »
 - L3 « Physique-Chimie », parcours « Lumière, Molécules, Physique-Chimie »
 - L3 « Physique-Chimie », parcours « Physique et Applications »
 - L2 « Sciences de la Vie et de la Terre », parcours « Biologie et Chimie »
 - L2 « Sciences de la Vie et de la Terre », parcours « Géosciences »
 - L3 « Sciences de la Vie et de la Terre », parcours « Biologie Cellulaire et Moléculaire & Physiologie »
 - L3 « Sciences de la Vie et de la Terre », parcours « Biologie des Organismes et Populations »
 - L3 « Sciences de la Vie et de la Terre », parcours « Biologie Végétale »
 - L3 « Sciences de la Vie et de la Terre », parcours « Géosciences »
 - L3 « Sciences de la Vie et de la Terre », parcours « Biologie Cellulaire et Moléculaire & Physiologie »
 - L3 « Spécifique aux métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation »
 - L3 « Mathématiques », parcours « Préparatoire Professeur des Écoles »
 - DL2 « Mathématiques-Économie »
 - DL1-2-3 « Mathématiques-Informatique »
 - M1 « Biologie végétale »
 - M2 « Biodiversité, Écologie et Évolution », parcours « Gestion de la biodiversité dans les socio-écosystèmes »
 - M2 « Biodiversité, Écologie et Évolution », parcours « Mer, Anthropisation, Diagnostic »
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 5 abstentions, deux membres dont un porteur d'une procuration sont partis en cours la séance.

Faculté de Santé

Monsieur VIAULT présente les modifications en LAS et PASS à la faculté qui font suite à la parution d'un décret du 5 juillet 2024 qui concerne les modifications pour les admissions des étudiants en formation médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique, et notamment l'encadrement des épreuves orales. Le nombre d'épreuves orales sont comprises en 2 et 4. Les résultats des épreuves du second groupe doivent correspondre à 30 % de la note globale obtenue à l'issue des deux groupes d'épreuves. Une variation de cette pondération peut être prévue par les universités dans la limite de 5 %, et l'Université d'Angers a décidé d'utiliser cette pondération pour que l'épreuve orale conserve un impact important dans la note globale, à hauteur de 35 %. Les épreuves du second groupe ne peuvent porter sur la présentation du projet professionnel. Les parcours concernés sont le parcours PluriPASS, IFSI formation paramédicale, LAS 1, LAS 2, LAS 3 et le parcours étudiants hors UE. Pour rappel, ce deuxième groupe d'épreuves permet de distribuer la seconde moitié des places disponibles pour intégrer les filières de santé.

Une autre modification porte sur les modules Accès santé. Les étudiants avaient auparavant le choix parmi les 10 modules proposés dont certains devaient être validés obligatoirement pour intégrer certaines filières. C'est le cas notamment du module « Sciences thérapeutiques » qui devait être validé pour intégrer la filière pharmacie ou du module « Odontologie » pour intégrer la filière odontologie. Il est proposé, pour cette nouvelle année, d'abandonner ce choix de validation obligatoire de ces deux particularités pour que les étudiants aient la possibilité de choisir 5 modules parmi les 10 en première candidature pour intégrer les filières de santé ou 7 modules parmi les 10 en seconde candidature. Une note inférieure à 6/20 à un des modules est éliminatoire et ne permet pas de valider l'Accès Santé.

Monsieur PICHARD comprend qu'un étudiant peut entrer en pharmacie sans faire le module « Sciences thérapeutiques ».

Monsieur VIAULT confirme et indique qu'une remise à niveau est ensuite proposée en début d'année.

Monsieur LEBDAI rappelle qu'il y a la nécessité de réajuster l'ensemble des programmes de médecine pour être en cohérence avec les nouveaux examens nationaux. Le volume horaire a ainsi été réadapté en augmentant certaines matières comme la cardiologie, avec deux examens pour bien évaluer l'ensemble de la matière. L'endocrinologie, la reproduction et la diabétologie, auparavant regroupées en un seul module, sont séparées en trois modules, ce qui permet de mieux préparer les étudiants. Des TD et examens cliniques ont été ajoutés pour coller à tous les enseignements et les exigences d'évaluation sur les compétences cliniques. Il évoque également une refonte de l'enseignement de la lecture critique d'article qui prend davantage d'importance au niveau des examens nationaux. Des demandes de modifications sont enfin proposées en M1 Biologie-Santé.

Madame GUILLAUD présente les quelques modifications pour l'IFSI en deuxième et troisième année dans le but de se synchroniser sur les quatre IFSI.

Madame BAGLIN évoque également des modifications mineures en pharmacie. Des stages facultatifs apparaissent notamment dans tous les semestres de toutes les années.

Les modifications des formations suivantes :

- M1 « Biologie Santé » (Sciences)
- M1 « Biologie Santé » (Santé)

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

Les modifications des formations suivantes :

- DEUST2 « Préparateur en Pharmacie »
- « DFGSP2 – 2^e année de Pharmacie »
- « DFGSP3 – 3^e année de Pharmacie »
- « DFGSM2 – 2^e année de Médecine »
- « DFGSM3 – 3^e année de Médecine »
- « DFASMA2 – 2^e année de Maïeutique »
- L2-3 « Sciences pour la Santé », parcours « Sciences Infirmières »
- M1 « Science du médicament »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

Les modifications des formations suivantes :

- Licences Accès Santé
- PluriPASS
- Parcours d'accès par la procédure spécifique des étudiants hors UE

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 3 voix contre.

5-3 Conventions

Madame MATHIEU présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Faculté des Sciences – Institut Agro – LP Gestion de la santé des plantes

Les 2 établissements coopèrent pour la mise en œuvre de la formation. Les étudiants et apprentis sont inscrits à l'Université d'Angers et la gestion de la scolarité (de la candidature à la diplomation) est assurée par l'Université d'Angers. Ils bénéficient d'une inscription secondaire à l'Institut Agro pour permettre notamment l'accès aux plateaux techniques de l'Institut. L'Institut Agro assure 55 heures d'interventions au sein de la formation (13 %). Les éventuels bénéfices de l'apprentissage sont répartis entre les 2 partenaires selon une clef de répartition liée au pourcentage d'interventions dans la formation.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

Faculté des Sciences – Institut Agro – Nantes Université – Master Biologie végétale

Les 3 établissements coopèrent pour la mise en œuvre de la formation. Le M1 est intégralement dispensé à l'Université d'Angers, avec des interventions des 3 partenaires. Le M2 propose 3 parcours :

- Plant Health and Protection : parcours UA, principalement enseigné dans les locaux de l'Université d'Angers
- Biology & technology of seeds and plant propagation : parcours Institut Agro, majoritairement enseigné dans les locaux de l'Institut Agro
- Horticulture and Innovations, from plants to systems : parcours Institut Agro, majoritairement enseigné dans les locaux de l'Institut Agro

Les formations étant proposées en apprentissage, la répartition des éventuels bénéficiaires de l'apprentissage sont répartis entre les 3 partenaires, selon des clefs de répartition liés au pourcentage d'intervention de chaque partenaire dans chaque parcours.

Monsieur LEVEQUE aimerait savoir si les étudiants sont également invités à s'inscrire à Nantes Université.

Madame TRAVIER répond que les étudiants s'inscrivent à Nantes Université, à l'Université d'Angers ou l'Institut Agro selon leur origine. Tout est parfaitement décrit dans la convention.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

Faculté de Santé – Création du département de sciences de la réadaptation

La convention comprend plusieurs partenaires : Université d'Angers, Agence Régionale de Santé, Région Pays de la Loire, Le Mans Université, Lycée Mongazon, CH Laval (IFMK & IFE), CHU Angers. Il s'agit de créer une structure « Département de Sciences de réadaptation » pour faciliter la coopération autour des formations paramédicales. La convention prévoit des rencontres régulières et des interventions, notamment des enseignants et des enseignants-chercheurs des deux universités dans les formations des établissements partenaires.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

Faculté de Santé – CH Laval – Département de sciences de la réadaptation

Dans le cadre de l'universitarisation des formations paramédicales, l'IFMK et l'IFE doivent conventionner avec une université disposant d'une UFR Santé. Les étudiants des 2 formations sont inscrits à l'Université d'Angers pour y bénéficier de l'accès aux ressources

numériques, avec un hébergement sur Moodle des cours en ligne des deux formations + pour les étudiants en formation d'aide-soignant.

- Etudiants kiné : 4 années de formation, ≈ 160 inscrits.
- Etudiants ergo : 3 années de formation, ≈ 70 inscrits
- Formation aide soignants : 1 année de formation, ≈ 70 inscrits, avec 2 rentrées dans l'année (une rentrée en septembre pour ≈ 40 inscrits, une rentrée en janvier pour ≈ 30 inscrits)

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

Faculté LLSH – Alliance française de Paris – Master Didactique des langues

Cette convention de coopération s'inscrit dans le domaine de l'apprentissage du français langue étrangère et de la didactique des langues. L'Alliance française s'engage à accueillir des étudiants du Master Didactique des langues de l'Université d'Angers pour des stages. L'Université d'Angers s'engage à accueillir en master, et à leur faire bénéficier de validations d'acquis, des étudiants issus des diplômes professionnels de l'Alliance française de Paris (DAEFLE, DPAFP).

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

Faculté LLSH et DEG – ALM – Licence Géographie, Master GAED, Master GTDL

Cette convention de coopération s'inscrit dans le domaine de l'aménagement du territoire. Le partenariat existait déjà sur le master GTDL depuis plusieurs années, et est étendu au master GAED et à la licence de Géographie. ALM s'engage à proposer des études de cas aux étudiants des 3 formations, à présenter les demandes et à mettre à disposition des étudiants les documents et encadrement nécessaires à la réalisation des études. L'Université d'Angers s'engage à proposer à ALM le bénéfice de missions collectives à titre gracieux.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

ESTHUA – ASTA – Licence Arts

L'ESTHUA et l'ASTA disposent déjà d'un partenariat de longue date. L'ASTA a décidé de se délocaliser à Toulouse à la rentrée 2024 et d'y proposer la formation en convention avec l'ESTHUA. L'avenant vise à autoriser cette délocalisation.

Monsieur LEVEQUE rappelle que l'ASTA est une école privée qui demande énormément d'argent aux étudiants en termes de frais d'inscription. Il annonce donc qu'il votera contre cette convention.

Monsieur PERROCHEAU souhaite savoir si l'école se délocalise dans son entièreté ou s'il s'agit juste de la formation.

Madame REY répond qu'il s'agit seulement de la formation.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 6 voix contre.

6. Questions diverses

Monsieur LEVEQUE informe qu'une dizaine d'étudiants ont approché l'UNEF car ils n'avaient pas de logement et devaient loger chez des amis. Il sait aussi que deux étudiants étrangers de l'Université d'Angers n'ont aucune solution de logement. Il en appelle à la communauté universitaire pour aider ces deux étudiants à trouver un logement, ce qui leur permettrait de suivre leurs cours dans de bonnes conditions.

Monsieur VERON répond que 27 étudiants sont suivis par le service social mais reconnaît que certaines situations ne sont pas forcément portées à la connaissance des équipes. Dans le cas de situations d'urgence, il faut absolument diriger les étudiants vers le service social.

Monsieur LEVEQUE confirme que l'UNEF les redirige systématiquement vers le service social.

Monsieur VERON signale aussi que certains étudiants ne souhaitent pas être suivis.

Monsieur PERROCHEAU indique que les solutions proposées par le service social ne sont que temporaires, tout en rappelant que le logement n'est pas une prérogative de l'Université d'Angers. Par ailleurs, il revient sur le Campus Day et s'interroge sur la non-prise en charge du repas des personnels lors de cette journée. Enfin, il a été informé que le conseil académique plénier était annulé et aimerait en connaître les raisons.

Madame GROLLEAU répond que l'ordre du jour n'était pas assez fourni pour maintenir cette instance.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame GROLLEAU clôt la séance à 18h10.

La Présidente de l'Université d'Angers

Françoise GROLLEAU

7. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 30 septembre 2024

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 30 septembre 2024

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation des procès-verbaux
3. Vie universitaire
4. Perspectives et moyens
5. Enseignement et conventions

1. Informations

1-1 Parcoursup

1-2 Mon Master

1-3 Recours gracieux

1-4 Informations sur la rentrée

1-5 Élections aux commissions permanentes et conseils de gestion
des services communs

1-1 Parcoursup

- 37799 candidats (38400 en 2023)
- Capacités d'accueil : 4666 (4671 en 2023)
- Nombre candidats appelés : 4325 (4265 en 2023)
- Nombre places vacantes : 369 (7,9% vs 8,7%)
- Formations ayant appelé tous les candidats : 41/58 (vs 44/59)
- 1025 candidats sur liste d'attente (2,7% vs 2%)
- **En tension :**
 - L1 Psychologie (462)
 - L1 Psychologie - LAS (154)
 - L1 Droit (198)
 - L1 Droit - LAS (19)
 - Pluripass (61)
 - L1 Tourisme (31)
 - L1 Portail SVTC – LAS (26)
- Formations ouvertes en phase complémentaire : 28/58 (vs 28/59)

1-1 Parcoursup

BUT

Capacités d'accueil: 654

12379 candidats classés

680 candidats appelés

568 candidats sur liste d'attente

4 Formations ouvertes en phase complémentaire : GEII, CS, GB agro, GB SAB

• **RAPPORTS PUBLICS**

à saisir au plus tard le **14 octobre** sur Parcoursup (signature Présidente à apposer par la DEVEC)

- **Nouveauté** : enrichir les données sur la **manière de prendre en compte des enseignements de spécialités**
- La **rubrique Conseil** du rapport sera reprise sur la fiche info 2025 (la rédaction doit être synthétique et adaptée pour être comprise par les candidats et familles)

1-2 Mon Master

- Campagne terminée le 15/09
- Capacité offerte limitée : 1750 (1672 en 2023)
- Nombre de candidats classés : 9519 (7936 en 23)
- Nombre propositions acceptées définitivement: 1502 (1392 en 23)
- Nombre propositions refusées : 2849 (2297 en 23)
- Nombre de formations ayant épuisé sa liste de candidats classés : 36/70 (45/69 en 23)
- Nombre de candidats sur **liste d'attente** : 296 (337 en 23)

M1 Biologie, écologie, évolution (GBSE) en tension (51 candidats sur liste d'attente)

Phase complémentaire

- 17 M1 proposés en Procédure complémentaire (dont 14 automatiquement)
- 823 candidatures confirmées
- Nombre de candidats classés : 106
- Nombre de propositions acceptées définitivement : 45

1-3 Saisine auprès du recteur

1106 propositions toutes académies confondues (vs 597 campagne 2023)
200 pour des étudiants issus de l'Académie (vs 133 campagne 2023)

Propositions faites par l'UA : 6 propositions favorables
Réponses des étudiants : 6 confirmations

Au 13 septembre : 40 étudiants de l'UA sans aucune proposition d'admission & ayant saisi le Recteur (vs 70 en 2023 à la même date)

4 en licence de droit

14 en licence d'économie

4 en licence d'informatique

1 en licence physique, chimie

13 en licence de psychologie (dont 2 ESH)

4 en licence SVT (dont 2 ESH)

1-3 Contentieux auprès de la présidente

114 recours :

- => 82 concernent l'admission en master
- => 6 concernent admission en L1/BUT1
- => 4 concernent admission en LP
- => 2 concernent les calculs de rang des LAS
- => les autres : contestation de résultats, demandes de transfert refusées...

Le plus souvent les étudiants veulent comprendre pourquoi ils n'ont pas été admis.

1-4 Informations sur la rentrée

- Point IA 2024-2025 au 26 septembre

- 6048 inscrits en L1, BUT, DEUST, cycle prépa + 55
- 1932 inscrits en M1 + 183
- 20198 inscrits à l'UA + 374



+ 192 LLSH
+ 186 médecine
+ 117 IAE

1-4 Informations sur la rentrée

>> un lieu **UNIQUE** de première proximité

- 25 ambassadeurs formés en août, de la L1 au M2 (dont 10 anciens ambassadeur.drices)
- 5 villages partenaires (3 à Saint-Serge et 2 à Belle-Beille)



BU Saint Serge **La Passerelle**

Du **2** au **27 septembre**
Lundi-Vendredi | 10h-16h



Distribution des «Sacs de bienvenue»

Informations sur la vie pratique à l'Université
et à Angers, Bon plans étudiants

1-4 Informations sur la rentrée



Vos **démarches sur le campus** !

Nos **partenaires** viennent à votre rencontre :

Le CROUS, La Ville d'Angers, VéloCité, Irigo, SNCF, Angers Loire Métropole, Nightline, ADIL49, Réseau ALEOP et services de l'Université

Les mardis – BU Saint-Serge

3 / 10 / 17 septembre

12h-14h

Les jeudis – La Passerelle

5/12 septembre

12h-14h

1-4 Informations sur la rentrée



Du 2 au 20 septembre 2024

- **2 482** passages à Saint-Serge
- **3 711** passages à Belle-Beille

3 visites de centre-ville proposées aux étudiant.es : 5, 10 et 11 septembre

Parcours d'environ 1h30 à la découverte des lieux patrimoniaux et de vie quotidienne étudiante à Angers

46 participant.es

1 Nocturne internationale le jeudi 12 septembre de 17h à 20h

En présence des services dédiés à la vie étudiante, UA partenaires

120 étudiants présents

9 permanences d'ouverture de la Boîte à Partage (de 17h à 18h)

305 étudiants ont bénéficié du dispositif

1-4 Informations sur la rentrée

Un nouveau bâtiment sur le campus de Cholet



Une cafétéria revisitée et réaménagée



1-5 Elections aux commissions permanentes et conseils de gestion des services communs

Calendrier

Lancement des candidatures	17 septembre 2024 – personnels
	18 septembre 2024 – usagers
Date retour des candidatures	03 octobre 2024
Élections	08 et 09 octobre 2024
Dépouillement	10 octobre 2024

1-5 Elections aux commissions permanentes et conseils de gestion des services communs

Postes à pourvoir

Service commun	PERSONNELS	USAGERS
SUIO-IP	2 enseignants-chercheurs CFVU 1 BIATSS CFVU	
UA Culture	4 enseignants chercheurs UA* - Faculté DEG - Faculté LLSH - IAE - Faculté de Santé	4 étudiants UA - ESTHUA - IUT - IAE - Polytech

* Les membres du CAc plénier sont électeurs.

1-5 Elections aux commissions permanentes et conseils de gestion des services communs

Postes à pourvoir

Commission permanente	PERSONNELS	USAGERS
Commission des relations internationales	1 enseignant-chercheur CFVU 1 BIATSS UA*	
CVEt	1 enseignant-chercheur CFVU	
Commission césure	1 BIATSS CFVU	1 étudiant CFVU
Commission du patrimoine immobilier	6 enseignants-chercheurs des 3 sites angevins*	
Cellule VDH		1 doctorante UA

* Les membres du CA sont électeurs.

2. Approbation des procès-verbaux

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 21 mai 2024 – **VOTE**

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 08 juillet 2024 – **VOTE**

3. Vie universitaire

3-1 Actualités EUGreen – **INFORMATION**

3-2 Règlement du budget participatif à destination des étudiants.es pour l'année universitaire 2024-2025 – **VOTE**

3-3 Bilan Les petits débrouillards – **REPORTÉ**

3-1 Actualités EUGreen

Présentation par Erwan Autret et Catherine Passirani.

POUR INFORMATION

9 partenaires au sein de l'UE



EU GREEN – WP2 - Formation





Communication, diffusion et impact
Magdebourg et Estrémadure

WP9



WP1 Pilotage et coordination du projet
Université d'Estrémadure et de Magdebourg

WP2 Education axé sur la durabilité et les ODD
Université de Wrocław
Université d'Evora

WP4 Innovation et entrepreneuriat pour le développement durable
Université d'Evora
Université d'Atlantic

WP3 Structurer l'apprentissage basé sur la recherche via des pôles d'excellence
Université d'Angers
Université de Parme

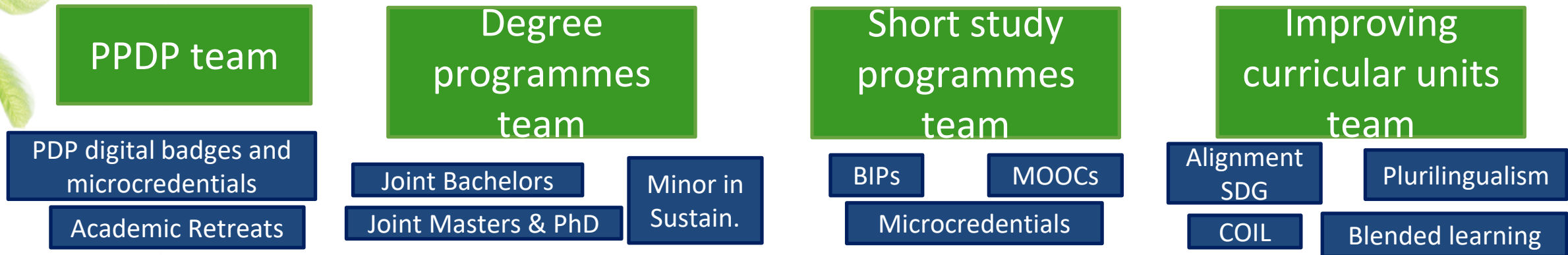
WP5 Engagement pour des sociétés et des économies durables
Université d'Atlantic
Université d'Oradea

WP6 Mobilité et collaboration internationale pour l'éducation au développement durable
Université de Parme - Université de Wrocław

WP7 Accessibilité, diversité et inclusion (dirigé par l'UO ; co-dirigé par HiG)
Université d'Oradea - Université de Gävle

WP8 Campus durable et sain
Université de Gävle - Université d'Angers





- **12 BIP sélectionnés** et en cours d'implémentation

Prochain dépôt de projets **31-10-2024**

- **3 masters communs pilotes sélectionnés.** Leur construction se fera entre Septembre 2024 et printemps 2025

Nouvel appel : **courant 2025**

- Construction d'une mineure commune en développement durable

ET L'UA ?

Joint degrees

- Master's degree in Sciences and technologies for the Ecological transition of Agricultural and urban ecosystems (INHERITANCE) – (Parma, Extremadura, Angers, Evora, Wroclaw)

David Rousseau, Alain Pagano, Olivier Pays

- Master's Degree in Sustainability, Innovation, Entrepreneurship in Intelligent Rural Territories (ATU, Extremadura, Angers, Evora, Oradea)

**Emmanuel Bioteau, Marcelo Pires
Negrao, Nina Aubry**

BIP

- Invasive Alien Species in a European perspective
Alain Pagano, Olivier Pays
- Transversal skills for the internationalization of Young Researchers through EU Projects
Alix Blouet
- Living, Inquiring and Knowing: a hub of outdoor practices for sustainability (LINK Hub)
Laure Pillot, William Pillot
- Introduction to Mathematical and Computational Modelling for Sustainability
Eric Monfroy
- Ecological restoration for ecosystem sustainability
Alain Pagano
- Food Sustainability
Gaëlle Pantin-Sohier

Prochaines masterclasses (format court, 1h en général) :

- Octobre - English as a Medium of Instruction (UEx)
- Octobre - Education for Sustainability (ATU)
- Novembre - Authentic Assessment (UÉ)

Octobre 2024 ATU Academic Retreat :

- Certification aux ODD, former des personnes susceptibles d'essaimer leurs connaissances

Printemps 2025 (dates proposées du 2 au 4 juin, campus Santé) WP2 Staff week :

Nous accueillerons les 8 autres universités de l'alliance, personnels et étudiants, pour trois jours de travail :

- Plénières : état de l'art de la formation, évolutions futures, exemples de mises en place pédagogiques
- Ateliers liés aux quatre sous-groupes de travail du WP2 (4 sous-groupes de travail WP2)

BUDGET PARTICIPATIF

Imagine ton campus idéal !

2024/2026



VOUS IMAGINEZ

04 novembre → 20 décembre

VOUS VOTEZ

10 mars → 24 mars

NOUS RÉALISONS

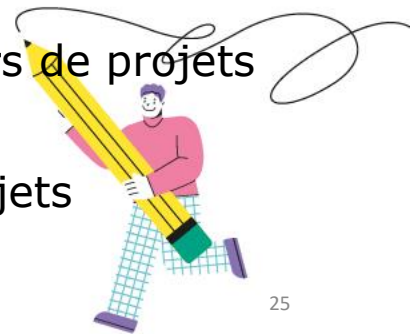
2025/2026

Calendrier

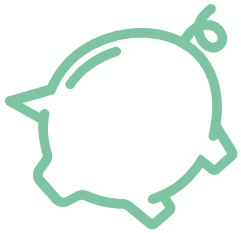
Le calendrier est prévu sur deux années universitaires : 2024-2025 et 2025-2026

Revue des échéances clés, de l'appel à projets à la mise en œuvre

- **Entre le 04/11/2024 et le 20/12/2024** : Phase de dépôt des projets par les étudiants sur la plateforme participative
- **Entre le 06/01/2025 et le 09/03/2025** : Phase d'analyse des projets par le comité d'évaluation
- **Du 10/03/2025 au 24/03/2025** : Phase de vote sur la plateforme participative
- **Avant les vacances d'avril** : Annonce des projets lauréats à la communauté et aux porteurs de projets
- **De mi-avril à la fin d'année universitaire 2025-2026** : Phase de mise en œuvre des projets



Règlement



50K€ mis à disposition des étudiants pour cette édition

- 40K€ de fonds CVEC (sur 80K€ provisionnés)
- 10K€ de financement EU Green



Création d'un programme financier pluriannuel pour la gestion des fonds CVEC

- Permet la réalisation des projets sur 2 ans
- Garantie que les sommes provisionnées restent affectées au budget participatif

25K€ budget CVEC 22
35K€ budget CVEC 23
20K€ budget CVEC 24

Garantir la réalisation de projets sur tous les campus

- 1 projet minimum par campus sera sélectionné
- Une attention particulière portée aux campus délocalisés



Règlement

Encadrement des projets

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale (DDRS) , l'UA encourage des projets qui s'inscrivent dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) :

- impact environnemental positif (réduction de l'empreinte écologique, gestion des ressources naturelles,...)
- responsabilité sociétale (égalité des chances, inclusion,...)

Porter exclusivement sur les implantations de l'UA

=> Exclusion des campus des partenaires

- Conforme au droit / libertés
- Bénéficier au plus grand nombre
- Réalisable dans les 2 ans
- Être techniquement réalisable
- Une évaluation du budget
- Ne pas excéder 25K€



Respecter les thématiques CVEC



Intégrer des éléments de la durabilité



Règlement

Encadrement des projets

Seront **exclus** :

Frais de fonctionnement récurrents ou d'entretien **trop importants**

Contradiction ou redondance avec des projets similaires menés / prévus

Acquisition de **biens immobiliers**

Se substituant aux **devoirs de l'Université** concernant les conditions d'études

Contraires à la politique de **développement durable** de l'Université

Contraires à la politique d'**inclusion** de l'Université

Dont l'objet n'est pas éligible à un **financement CVEC**

Coût de réalisation serait estimé important au regard du nombre d'étudiants concerné



Règlement



Modalité de dépôt des projets

Ouvert exclusivement aux étudiants de l'UA inscrits en 2024/2025 (ayant une adresse mail @etud.univ-angers.fr)

Déposés à titre individuel. Un porteur de projet identifié en son nom via la plateforme participative.

Possibilité de déposer plusieurs projets.

Projets peuvent concerner l'université dans son ensemble, ou un site en particulier.

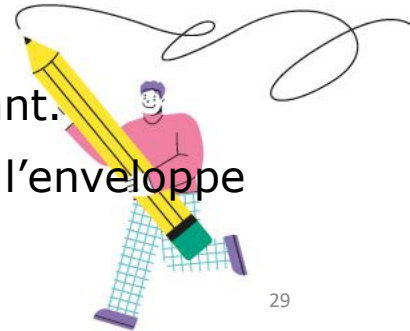
Dans l'instruction des projets, l'implantation géographique sera étudiée avec attention (implantation chez les partenaires non autorisée).

Modalités de vote

Vote dématérialisé via la plateforme participative. Seuls les étudiants UA / Un vote par étudiant.

Chaque étudiant pourra voter pour les projets qu'il souhaite voir se réaliser, dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée,

d'un montant de 50 000 €.



Règlement

Comité d'évaluation

Vérification de la conformité au regard des seuls critères d'éligibilité ainsi que de la faisabilité technique, juridique et financière.

Composition

- VP Vie étudiante et des campus / VP Étudiants : copilotes du comité d'évaluation
- DGA
- Chargée de mission égalité / Collectif des accessibilités
- DEVEC / DDN / DPIL / DPS / DCOM / EU Green / DAGJI

Possibilité d'inviter toute personne dont les compétences sont en mesure d'éclairer l'étude des projets.

Transparence de la décision : le motif de rejet des projets publié sur la plateforme en ligne + information des porteurs. Possibilité de proposer de fusionner des projets similaires
(mention lors du vote)



Règlement



Sélection des projets

Phase 1 : afin de garantir la sélection d'au moins un projet par campus, un classement distinct sera effectué pour chaque campus → Le projet arrivé en tête pour chaque campus est sélectionné.

Phase 2 : sélection des projets restants par ordre de voix décroissante du nombre de voix jusqu'à épuisement de l'enveloppe. Si l'enveloppe restante est insuffisante pour financer le projet suivant dans le classement:

- Possibilité d'amender le projet en accord avec le porteur
- Sélection du projet suivant dans le classement (*si enveloppe suffisante*)
- Recherche de financements extérieurs

En cas d'égalité des deux derniers projets, sans que le financement des deux soit possible : priorité au projet concernant le plus d'étudiants, puis au projet le plus rapidement réalisable.

Si les projets lauréats n'atteignent pas la totalité de l'enveloppe financière prévue pour ce budget participatif (50 000 €), les fonds non consommés seront affectés à une version ultérieure du budget participatif.



Règlement



Réalisation des projets

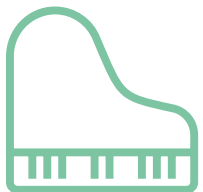


Les projets lauréats doivent idéalement être réalisés dans un délai maximal de deux ans.

Le calendrier de réalisation est défini par les services, en fonction du plan de charge.

L'université associe dans la mesure du possible les étudiants à l'origine du projet à cette phase de réalisation.

Un suivi de l'avancée des projets sera fait sur la plateforme participative (en cours d'étude technique, en cours de réalisation, réalisé).



Communication

Un univers graphique coloré

1 PROPOSITION D'UN BLOC MARQUE

BUDGET PARTICIPATIF
Imagine ton campus idéal !

BUDGET PARTICIPATIF
Imagine ton campus idéal !

BUDGET PARTICIPATIF
Imagine ton campus idéal !

Inspiration Chupa Chups :
c'est pep's, pour les jeunes,
ça fourmille d'idées



BUDGET PARTICIPATIF
Imagine ton campus idéal !

BUDGET PARTICIPATIF
Imagine ton campus idéal !

Une visibilité lors des interventions



Marquage 1 coul



Communication

La DEVEC était présente sur les réunions de rentrée à Cholet, aux Sables d'Olonne et à Saumur pour présenter le budget participatif.

Une information a été donnée lors de la formation des ambassadeurs InfoCampus.

Une présentation est prévue lors de la réunion de rentrée des associations :

- À la Parenthèse le 23/09 de 18h à 20h
- Au Quatre le 24/09 de 18h à 20h



15/10 → Petit déj de la com : communication auprès de tous les services présents

14/11 → Réunion de rentrée doctorale à la Faculté des Sciences

Lancement officiel lors du Campus Day : stand dédié



Animation / Idéathon

Accompagnement des porteurs de projet lors du dépôt

L'Université s'engage à accompagner les étudiants dans la construction de leurs propositions. Pour cela, l'Université se tient à la disposition des étudiants pour :

- Répondre à leurs questions concernant le règlement et les critères d'éligibilité.
- Organiser des ateliers collectifs pour favoriser l'émergence de projets.

Quand ?

En soirée sur les campus de Santé, Belle-Beille et Saint- Serge. Les midis sur les campus de Cholet et Saumur

1 atelier en distanciel pour toute la communauté étudiante

Comment ?

Sous forme d'ateliers participatifs en accompagnement avec Chloé Maillet de la mission entrepreneuriat.





budget.participatif@univ-angers.fr



POUR VOTE

3-3 Bilan de l'association Les petits débrouillards

Reporté à la CFVU de novembre

4. Prospectives et moyens

4-1 Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance – volet
Formation – information

COMP 2025-2027

Objectif 1 : renforcer le pilotage de l'OF

-FP : 1 IGE un chargé de mission pour déployer la formation professionnelle et 1 ASI assistant de gestion des formations (75 000 €)

-Fonctionnement en soutien de notre politique en matière d'égalité : mise en place d'outils pédagogiques et de communication ainsi qu'à la formation des personnels et usagers (10 000 €).

-1 IGE pour l'accompagnement des équipes pédagogiques sur l'APC (40 000 €)

-Primes et vacations pour les collègues investis dans le travail de cadrage de la prochaine OF (20 000 €)

-Contrats étudiants 150 000 €

-1 IGE pour le déploiement de COF Amétys en renfort dans les composantes (40 000 €) + 10 000 € de maintenance

• Objectif 4 : le bien être des étudiants

-1 IGE pour l'observatoire vie étudiante (40 000 €)

-1 ASI (35 000 €) pour consolider la mission citoyenneté

ATTENTION ! Il ne s'agit pas pour l'essentiel de la création de postes supplémentaires mais d'une demande de financement de postes déjà existants

5. Enseignement et conventions

5-1 Accréditation de l'École de sage-femme – Faculté de Santé – **VOTE**

5-2 Modification des MCC – **VOTES**

5-3 Conventions – **VOTES**

5-1 Accréditation de l'École de sage-femme – Faculté de Santé – **VOTE**

Dans le cadre de la réforme des études de maïeutique (Arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique), l'Université d'Angers doit déposer un nouveau dossier de demande d'accréditation de la formation.

POUR VOTE

5-2 Modification des MCC – *Procédure*

Proposition du CLM pour une note de cadrage aux directions de composantes pour les équipes enseignantes et les scolarités avec ce calendrier :

- **CFVU de mars maximum** : création des maquettes de formation pour n+1, modifications de maquette comportant une évolution de structure (changement semestre, création/suppression d'éléments pédagogiques, changement ect...), modification des volumes horaires.
- **CFVU mai/juin/juillet** : modifications touchant uniquement les modalités de contrôle des connaissances (modification de nature d'épreuve, de durée d'épreuve, de coefficient).
- **CFVU septembre** : gestion des urgences

Favoriser des passages en blocs de toutes les maquettes d'une composante pour permettre une analyse plus précise et juste des impacts financiers et des transformations majeures de l'offre de formation

5-2 Modification des MCC – **VOTES** *ESTHUA*

M2 « Management sectoriel », parcours
« Hôtellerie » (apprentissage)

Création de ce M2 en apprentissage. Jusqu'alors
ouvert seulement en FI.

5-2 Modification des MCC – VOTES

Faculté DEG

DL2 Mathématiques Économie	Modification de volume horaire
L2 Économie Gestion	Modification de volume horaire
L3 Économie Gestion, parcours EA	Remplacement d'une UE
L3 Économie Gestion, parcours FCC / MK et RH	Suppression d'une UE
L1 Économie Gestion - DL1 Droit Économie - DL1 Mathématiques Économie et L2 Économie Gestion Prog	Fiche MCC pour le glissement d'une UE d'une période à une autre suite à un CRCT
Bilan mi parcours L1 L2 L3	

5-2 Modification des MCC – VOTES

IUT

BUT 1 GACO	Modification volume horaire, changement intitulé matière
BUT 2 GACO (parcours MDFS et MCMO)	Modification de volume horaire
BUT 1 GEII	Modification de volume horaire, d'épreuves
BUT 2 GEII (parcours All, EME, ESE)	Modification de volume horaire, changement intitulé matière
BUT 3 GEII (parcours All, EME, ESE)	Modification de volume horaire
BUT 1 GB (parcours AGRO, BMB, SAB)	Modification de volume horaire + coef
BUT 2 GB AGRO (initial + alternance)	Modification de coef
BUT 2 GB SAB (initial + alternance)	Modification de volume horaire + coef
BUT 3 GB AGRO (initial + alternance)	Modification de volume horaire + coef + épreuve
BUT 3 GB SAB (initial + alternance)	Modification de volume horaire

5-2 Modification des MCC – VOTES

IUT

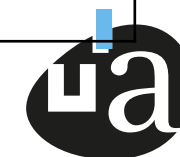
BUT 1 TC	Déplacement d'UE + coef + vol. Horaires
BUT 2 TC (4 parcours)	Déplacement d'UE + coef + vol. Horaires
BUT 3 TC-BDMRC	Déplacement d'UE + coef + vol. Horaires
BUT 3 TC-BI	Déplacement d'UE + coef + vol. Horaires
BUT 3 TC-MDE	Déplacement d'UE + coef + vol. Horaires
BUT 3 TC-SME	Déplacement d'UE + coef + vol. Horaires
LP Productions animales parcours CVCAE	Fusion de modules + coef + ECTS
DD&RS - Tous les BUT 1 sauf GMP alternance	Modification de volume horaire, des conditions de validation, création/modif/déplacement d'UE/EC

5-2 Modification des MCC – VOTES

IUT

Engagement - Tous les BUT	Modification des conditions de validation, création/modif/déplacement d'UE/EC
BUT1 GMP (FI+FA)	Modification des évaluations et volumes horaires
BUT2 GMP CAI et SNRV (FI+FA)	Modification des évaluations et volumes horaires
BUT3 GMP CAI et SNRV (FI+FA)	Modification des évaluations et volumes horaires
BUT2 GEA GC2F	Modification des évaluations et volumes horaires
BUT3 GEA GC2F (FI+FA)	Modification des évaluations et volumes horaires
BUT3 GEA GEMA (FI+FA)	Création d'UE et Modification des évaluations et volumes horaires
BUT3 GEA GPRH (FI+FA)	Création d'UE et Modification des évaluations et volumes horaires
BUT3 GEA CG2P (FI+FA)	Modification des évaluations et volumes horaires

* Modification en cours de séance : suppression des heures de suivi pour les alternants (coquille)



5-2 Modification des MCC – **VOTES** *LLSH*

Master 1 LEA parcours BDTI	Changement épreuve session 1 assidus : CC au lieu de CT
Master 1 Didactique des langues - présentiel	Suppression des semestres (annualisation de la formation)
Bilan mi parcours L1 L2 L3	

POUR VOTE

5-2 Modification des MCC – **VOTES**

Faculté des Sciences

Double Licence 2 Mathématiques-Economie	Modification de volume horaire
L3 Spécifique aux métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation	Modification d'évaluation de deux enseignements et de conditions d'admission de l'année d'études
L3 Mathématiques parcours PPPE	Modification d'enseignements (volumes horaires, ECTS) et de conditions d'admission de l'année d'études
M1 Biologie végétale	Refonte globale de la maquette
M1 Biologie Santé	Commun avec M1 Sc med (Pharma) et M1 Bio santé (Médecine) ; modif. de coef. et d'évaluation
M2 BEE parcours Geb et MAD	Instauration d'une note plancher qui entraîne une modif. des conditions d'admission de l'année d'études
Bilan mi parcours L1 L2 L3	

5-2 Modification des MCC – **VOTES**

Faculté de Santé

M1 Sc du médicament	Commun avec M1 Bio santé (Sciences et médecine)
DEUST 2ème année	Modif horaire / MCC / Ajout AFGSU
L2 pharma	supression d'un oral / ajout stage facultatif
L3 pharma	modif validation et coef d'une matière / ajout stage facultatif
M1 Bio santé	Commun avec M1 Sc med (Pharma) et M1 Bio santé (Sciences)
L2 Médecine	Diaporama
L3 Médecine	Diaporama
L2 IFSI	Modif MCC
L3 IFSI	Modif MCC
L2 Maïeutique	Changement de maquette suite à réforme
LAS	Modification MEM et chgmt modules SC théra et odonto
Parcours candidat hors UE	Modification MEM
PASS	Modification MEM

2A

3A

4A

5A

6A

Avant 2A : Stage Init. soins

Bloc 2.1
Bio cell, bioch, bio mol, bioinfo (4B)
Epidémio (ES2M)
Génétique médicale
Immuno fondamentale
Informatique
Pharmaco

Bloc 2.2
Bio appliquée + biophysique (2B)
Hémato bio
Immuno clinique
Bases imagerie
Ana path
AIH 1

Semaine sémio générale

Bloc 2.3
Néphrologie
Anatomie
AIH 2

Bloc 2.4
Cardio/vasculaire
Pneumologie
SHS

Anglais

Certif voltaire

Master 1, optionnels dont 1 Majeur...

Séminaire de rentrée

Bloc 3.1
Cardio 2
Neuro 1
Chirurgie Thx et VasculR

Bloc 3.2
Neuro 2
Dermato

Bloc 3.3
HGE
Chirurgie viscérale
Gériatrie
Biostats

Bloc 3.4
**Endocrinologie- Reproduction
Diabétologie**
Nutrition
SHS

Lecture critique d'article

Anglais

Séminaire de rentrée

Bloc 4.1
Rhumatologie
MPR
Orthopédie
Neurochirurgie

Bloc 4.2
Ophtalmologie
Urologie
ORL / Chirurgie Maxillo-Faciale

Bloc 4.3
TP certificats coups et blessures
Psychiatrie / Addictologie
Pédo-psychiatrie
Médecine légale/droit médical
Précarité
Santé Publique

Bloc 4.4
Cancérologie générale et digestive
Maladies du Sang
Soins Palliatifs/Douleurs

Lecture critique d'article

Conférences EDn

Bloc 5.1
Gynécologie obstétrique
Pédiatrie

Bloc 5.2
Médecine interne
Néphro2 - Pneumo2
Maladies infectieuses

Bloc 5.3
Maladies professionnelles
Urgences/réa

EBIR

EDnp

Futur Prescripteur

EDn

Conf ECOS
SPTIP

EDn 2^e session

ECOS fac

ECOS nat.

1^{er}s pas au CHU

UE UTAP (gaz du sang, cardio, pneumo, signes de gravité)

UC 1

UE UTAP

UE UTAP

UC 2

Théâtre forum

Atelier anglais

UE UTAP

UC 3



Troisième année DFGSM3

Modalités de contrôle des connaissances bloc 3.1

UE	Éléments d'épreuve de l'évaluation
Cardio 2	<p>45 Q au maximum</p> <p>Réparties en QI et en DP contenant de 3 à 8 Q maximum</p> <p>Les Q au sein des DP peuvent être des QRU, QRM, TCS, QRP, des QRM-CR, des KFP, des zones à pointer</p> <p>Les Q portant exclusivement sur du rang A seront des QRU, QROC, ZAP, QRP et pondérées 1/0 ou 1/0,5/0 (QROC)</p> <p>Mettre obligatoirement dans l'épreuve un TCS, un KFP, une ZAP</p> <p>Les Q contenant du rang A et du rang B seront pondérées 1 / 0,5 / 0,2 / 0</p> <p>L'épreuve doit contenir 50% de questions de rang A</p> <p>Format SIDES sur tablette - Épreuve de 1h15 - Coefficient 1</p> <p>Chaque Q vaut 1 point</p> <p>Le total des notes est rapporté sur 20</p>

	2023-2024	2024-2025
Durée d'épreuve	1h	1h15

Troisième année DFGSM3

Modalités de contrôle des connaissances bloc 3.4 (4UE)

UE	Éléments d'épreuve de l'évaluation
Endocrino/reproduction	<p>30 Q au maximum Réparties en QI et en DP contenant de 3 à 8 Q maximum Les Q au sein des DP peuvent être des QRU, QRM, TCS, QRP, des QRM-CR, des KFP, des zones à pointer Les Q portant exclusivement sur du rang A seront des QRU, QROC, ZAP, QRP et pondérées 1/0 ou 1/0,5/0 (QROC) Mettre obligatoirement dans l'épreuve au minimum un TCS, un KFP, une ZAP Les Q de rang B ou contenant du rang A et du rang B seront pondérées 1 / 0,5 / 0,2 / 0 L'épreuve doit contenir 50% de questions de rang A Format SIDES sur tablette - Épreuve de 45 min - Coefficient 1 Chaque Q vaut 1 point - Le total des notes est rapporté sur 20</p>
Diabéto	<p>30 Q au maximum Réparties en QI et en DP contenant de 3 à 8 Q maximum Les Q au sein des DP peuvent être des QRU, QRM, TCS, QRP, des QRM-CR, des KFP, des zones à pointer Les Q portant exclusivement sur du rang A seront des QRU, QROC, ZAP, QRP et pondérées 1/0 ou 1/0,5/0 (QROC) Mettre obligatoirement dans l'épreuve au minimum un TCS, un KFP, une ZAP Les Q de rang B ou contenant du rang A et du rang B seront pondérées 1 / 0,5 / 0,2 / 0 L'épreuve doit contenir 50% de questions de rang A Format SIDES sur tablette - Épreuve de 45 min - Coefficient 1 Chaque Q vaut 1 point - Le total des notes est rapporté sur 20</p>
Nutrition	<p>30 Q au maximum Réparties en QI et en DP contenant de 3 à 8 Q maximum Les Q au sein des DP peuvent être des QRU, QRM, TCS, QRP, des QRM-CR, des KFP, des zones à pointer Les Q portant exclusivement sur du rang A seront des QRU, QROC, ZAP, QRP et pondérées 1/0 ou 1/0,5/0 (QROC) Mettre obligatoirement dans l'épreuve au minimum un TCS, un KFP, une ZAP Les Q de rang B ou contenant du rang A et du rang B seront pondérées 1 / 0,5 / 0,2 / 0</p>

Validation du bloc si moyenne au bloc $\geq 10/20$
 et moyenne UE endocrinologie-repro $\geq 10/20$
 et moyenne UE diabéto $\geq 10/20$
 et UE nutrition $\geq 10/20$
 (et moyenne SHS $\geq 10/20$)

	2023-2024	2024-2025
Epreuve	<p><u>2 épreuves :</u> 1- Nutrition 2- Diabéto + endocrino + reproduction</p>	<p><u>3 épreuves :</u> 1- Nutrition 2- Diabéto 3- Endocrino + reproduction</p>



Troisième année DFGSM3

Refonte complète de l'enseignement de la lecture critique d'article

- Cours d'introduction de LCA (2h) – Olivier BRIERE
- 5 modules avec par module :
 - 2h en distanciel par module (avec QCMs)
 - 2h de TD en présentiel pour application du module avec lecture d'un article et décortication avec un enseignant (O.BRIERE ou A.BOURGEGEIS)
- 2 séances de révisions avec J.F HAMEL d'1h30
- MCC 1^{ère} session :
 - Epreuve d'1 heure avec maximum 35 questions de LCA, obtention d'une note $\geq 10/20$ pour validation
 - Validation des 5 modules en ligne
 - Présence à 4 TD sur 5
- MCC 2nd session :
 - Epreuve d'1 heure avec maximum 35 questions de LCA, obtention d'une note $\geq 10/20$ pour validation
 - Validation des 5 modules en ligne

Master 1 Biologie-Santé

Demandes de modifications

S1 UE Méthodologie de la recherche en santé (3 ECTS) Aline Schmidt

aucun enregistrement de cours autorisé

S2 UE Maladies allergiques et recherche en Allergologie (6 ECTS) Celine Beauvillain

passage à 40 étudiants (antérieurement 80)

S1 SPAC Patrick Saulnier

passage à 30 étudiants (antérieurement 20) - présentiel obligatoire complet

S2 UE Intelligence Artificielle en Médecine (6 ECTS) Marc Ferré

aucun enregistrement autorisé - passage en présentiel obligatoire – 2 absences max autorisées

S2-UE Physiopathologie des maladies cancéreuses (3 ECTS) - UE mutualisée - Damien Luque Paz/Olivier Capitain

passage à 60 étudiants (antérieurement 80)

pas de modification du nombre de places réservées aux étudiants UFR sciences

S2-UE Immunopathologie et Immunologie clinique (3 ECTS) - UE mutualisée - Dominique Couez/Pascale Jeannin

passage à 60 étudiants (antérieurement 80)

présence obligatoire aux 5 h de TD pour l'ensemble des étudiants

pas de modification du nombre de places réservées aux étudiants UFR sciences

Côté pharmacie - S2 UE Ecologie de la santé (6 ECTS) Anne Landreau

Modification modalités d'examen

Note sur 20 (rapport écrit 40%, soutenance 40%, questions orales sur les interventions 20% posées lors de la soutenance)

Master 1 Biologie-Santé

Demande de suppression

S2 UE SPAC Patrick Saulnier (6 ECTS) 20 étudiants - **Arrêt de l'UE au S2**

Demande sur gestion générale

Suppression de tout enregistrement de cours effectué par les étudiants de médecine cadre parcours master non enregistré dans le Moodle du master (ex : enregistrement dans le Moodle année médecine)

Les responsables d'UE n'ont pas accès à ces enregistrements en cas de mauvais positionnement et ne peuvent donc pas les contrôler

Les étudiants d'autres UFR des UE mutualisés non plus

5-3 Conventions – VOTES

UFR Sciences – Institut Agro

Type de convention	Co accréditation (renouvellement)
Responsable de formation	Pascal POUPARD
Diplôme concerné	LP Gestion de la santé des plantes

Les 2 établissements coopèrent pour la mise en œuvre de la formation.

Les étudiants et apprentis sont inscrits à l'UA, la gestion de la scolarité (de la candidature à la diplomation) est assurée par l'UA.

Ils bénéficient d'une inscription secondaire à l'Institut Agro pour permettre notamment l'accès aux plateaux techniques de l'Institut.

L'Institut Agro assure 55h d'interventions au sein de la formation (13%).

Les éventuels bénéfices de l'apprentissage sont répartis entre les 2 partenaires selon une clef de répartition liée au % d'interventions dans la formation.

POUR VOTE

5-3 Conventions – VOTES

UFR Sciences – Institut Agro – Nantes Université

Type de convention	Co accréditation (renouvellement)
Responsable de formation	Thomas GUILLEMETTE
Diplôme concerné	Master Biologie végétale

Les 3 établissements coopèrent pour la mise en œuvre de la formation.

M1 : intégralement dispensé à l'UA, avec des interventions des 3 partenaires.

M2 propose 3 parcours :

- Plant Health and Protection : parcours UA, principalement enseigné dans les locaux UA
- Biology & technology of seeds and plant propagation : parcours Institut Agro, majoritairement enseigné dans les locaux de l'Institut Agro
- Horticulture and Innovations, from plants to systems : parcours Institut Agro, majoritairement enseigné dans les locaux de l'Institut Agro

Les formations étant proposées en apprentissage la répartition des éventuels bénéfices de l'apprentissage sont répartis entre les 3 partenaires, selon des clefs de répartition liés aux % d'intervention de chaque partenaire dans chaque parcours.

POUR VOTE

5-3 Conventions – **VOTES**

UFR Santé – Création du département de Sciences de réadaptation

Type de convention	Nouvelle convention
Responsable de formation	UFR Santé

Convention multipartenariale : UA, ARS, Région Pays de la Loire, LMU, Lycée Mongazon, CH Laval (IFMK & IFE), CHU Angers.

Création d'une structure « Département de Sciences de réadaptation » pour faciliter la coopération autour des formations paramédicales.

La convention prévoit des rencontres régulières. Des interventions, notamment des EEC des deux universités dans les formations des établissements partenaires.

POUR VOTE

5-3 Conventions – VOTES

UFR Santé – CH Laval (IFMK, IFE, IFAS)

Type de convention	Nouvelle convention
Responsable de formation	UFR Santé
Diplôme concerné	DE Masseur-Kiné, DE Ergothérapeute

Convention bilatérale dans le cadre du Département de réadaptation.

Dans le cadre de l'universitarisation des formations paramédicales, l'IFMK et l'IFE doivent conventionner avec une université disposant d'une UFR Santé.

Les étudiants des 2 formations sont inscrits à l'UA pour y bénéficier de l'accès aux ressources numériques, notamment hébergement sur Moodle des cours en ligne des deux formations + pour les étudiants en formation d'aide-soignant.

- Etudiants kiné : 4 années de formation, ≈ 160 inscrits.
- Etudiants ergo : 3 années de formation, ≈ 70 inscrits
- Formation aide soignants : 1 année de formation, ≈ 70 inscrits, avec 2 rentrées dans l'année (une rentrée en septembre pour ≈ 40 inscrits, une rentrée en janvier pour ≈ 30 inscrits).

POUR VOTE

5-3 Conventions – VOTES

UFR LLSH – Alliance française de Paris

Type de convention	Partenariat
Responsables de formation	Emmanuelle GADET, Nadia MAILLARD
Diplôme concerné	Master Didactique des langues

Convention de coopération dans le domaine de l'apprentissage du français langue étrangère et de la didactique des langues.

- L'Alliance française s'engage à accueillir des étudiants du Master Didactique des langues de l'UA pour des stages ;
- L'UA s'engage à accueillir en master, et à leur faire bénéficier de validations d'acquis, des étudiants issus des diplômes professionnels de l'Alliance française de Paris (DAEFLE, DPAFP).

POUR VOTE

5-3 Conventions – VOTES

UFR LLSH et UFR DEG - ALM

Type de convention	Partenariat (renouvellement)
Diplômes concernés	Licence Géographie, Master GAED, Master GTDL

Convention de coopération dans le domaine de l'aménagement du territoire. Le partenariat existait déjà sur le master GTDL depuis plusieurs années, il est étendu au master GAED et à la licence de Géographie.

- ALM s'engage à proposer des études de cas aux étudiants des 3 formations, à présenter les demandes et à mettre à disposition des étudiants les documents et encadrement nécessaires à la réalisation des études.
- L'UA s'engage à proposer à ALM le bénéfice de missions collectives à titre gracieux.

POUR VOTE

5-3 Conventions – VOTES ESTHUA – ASTA

Type de convention	Avenant à la convention de partenariat.
Responsable de formation	
Diplôme concerné	Licence Arts, parcours Théâtre et Comédie Musicale

L'Esthua & l'ASTA disposent déjà d'un partenariat de longue date.

L'ASTA a décidé de se délocaliser à Toulouse à la rentrée 2024 et d'y proposer la formation en convention avec l'Esthua.

L'avenant vise à autoriser cette délocalisation.

POUR VOTE

Prochaines CFVU

Date des prochains bCFVU	Date du dépôt des documents	Date des prochaines CFVU
Lundi 14 octobre 2024, 14h	Lundi 21 octobre 2024 (congés)	Lundi 04 novembre 2024, 14h30
Mardi 26 novembre 2024, 14h	Lundi 02 décembre 2024	Lundi 09 décembre 2024, 14h30